



Procédure pour cesser de payer taxe foncière

Par **vesuvio**, le **16/02/2022** à **14:12**

Bonjour,

Je voudrai savoir qu'elle est la procédure à suivre pour ne plus payer la taxe foncière sur les propriétés bâties, lorsqu'on a décidé de démolir le bâti (avec un permis, bien entendu) .

Donc pour ne plus payer que la taxe foncière sur les propriétés non baties .